

ceux des sénateurs qui ne viennent pas souvent, peut-être pour de très bonnes raisons, et qui restent chez eux au lieu d'être ici lorsque le Sénat siège. Si leurs noms figurent sur la liste des membres d'un comité et qu'ils reçoivent l'avis de convocation alors qu'ils sont chez eux, ils auront la pensée suivante: "Le comité siège aujourd'hui, et je regrette beaucoup de ne pas assister à la réunion, à laquelle je devrais assister, vu que j'ai permis qu'on inscrive mon nom sur la liste des membres de ce comité." Il me semble, honorables sénateurs, que vous rendriez un service insigne à ces membres eux-mêmes, et soulageriez leur conscience en n'incluant pas leurs noms sur la liste des membres de tels comités. De cette façon, d'autres membres auraient la chance d'en faire partie.

Je vois, sur la liste de cinq, six ou sept comités, les noms de sénateurs qui ne viennent ici que pour l'ouverture et la prorogation, tandis que d'autres membres qui sont assidus aux séances ne font partie que de deux ou trois comités. Je n'insisterai pas davantage; je m'en remets à votre esprit de justice.

Certains d'entre vous diront peut-être qu'en formulant cette opinion personnelle, j'ai manqué de délicatesse et de bienveillance, mais nous sommes ici pour parler d'homme à homme et le temps semble être arrivé pour cela, quand des sénateurs s'imposent des sacrifices pour être présents et qu'ils sont laissés de côté, alors que d'autres qui restent chez eux, même si c'est pour de très bons motifs peut-être, occupent les places de ceux qui sont présents. C'est tout ce que j'ai à dire.

NOMINATION DU COMITÉ

L'honorable W. M. Aseltine propose, avec l'assentiment du Sénat:

Que les sénateurs désignés dans le premier rapport du comité de Sélection pour former le comité

permanent des divorces durant la session soient et sont, par la présente motion, nommés pour former et constituer ledit comité afin d'enquêter et de faire rapport sur les diverses questions qui peuvent, à l'occasion, lui être déferées.

La motion est adoptée.

COMITÉS PERMANENTS

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

L'honorable M. White présente le second rapport du comité de sélection.

L'adjoint au greffier donne lecture du rapport ainsi qu'il suit:

Le comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents de la présente session dépose son second rapport ainsi qu'il suit:

Des voix: Suffit!

(Voir le texte du rapport à l'appendice "B" au hansard d'aujourd'hui, pages 16 et 17.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce rapport?

L'honorable M. White: A la prochaine séance.

L'honorable M. Macdonald: Il me semble, honorables sénateurs, que le Règlement prévoit un intervalle de deux jours.

L'honorable M. Aseltine: Jeudi prochain alors.

L'honorable M. White: Je propose donc que le rapport soit étudié jeudi prochain.

(La motion est agréée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.